



**L'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LA LETTRE RECOMMANDÉE ÉLECTRONIQUE

Vous venez de recevoir un courrier recommandé ?

L'Assurance Maladie propose désormais de passer à la version électronique (LRE).
AR 24 est un service gratuit et géré par la société DOCAPOSTE.

1

L'ENVOI

L'Assurance Maladie envoie une LRAR.



2

RÉCEPTION

L'entreprise réceptionne la LRAR via le portail dédié.



LES AVANTAGES À RECEVOIR VOS LRE



Identifiez-vous en ligne avec un processus rapide et sécurisé.

Accédez à votre LRE pendant **10 ans**.

La LRE possède la même valeur juridique que la LRAR papier (art L.110 CPE)

Acheminée par AR24 qualifié conformément à la réglementation eIDAS



Aucunes contraintes horaires de la poste avec une réception 24h/24 – 7j/7.

Réceptionner vos LRE sur votre ordinateur ou smartphone.

Une assistance gratuite par téléphone.



Gain de temps en réceptionnant votre LRE immédiatement.

Télécharger le contenu de votre courrier.



Réduction de l'empreinte carbone de votre activité avec zéro papier imprimé et aucun acheminement postal.

Nécessite aucun déplacement et peut être réceptionnée depuis n'importe où.

Pour plus d'informations, contactez le service client d'AR24 par téléphone au **0 811 690 545** ou par mail ar24.contact@docaposte.fr